

J N E
2024



PRÉSENTATION DU PROJET

Journée Nationale des Enfants



POUR LES PARTENAIRES



819 824-3572



www.espacesansviolence.org/abitibi



innovation@espaceabitibi.org

À PROPOS DE NOUS

ESPACE Abitibi-Est est un organisme communautaire autonome œuvrant en prévention de la violence auprès des enfants de 3 à 12 ans, ainsi que des adultes de leur entourage et de la communauté. Cet organisme est implanté à Val-d'Or depuis 1988 et est reconnu pour son programme éducatif de prévention de la violence faite aux enfants. Sa mission: **que toujours plus d'enfants puissent vivre une enfance en sécurité et sans violence.**



LA JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS

Qu'est-ce que la Journée Nationale des Enfants?

La Journée Nationale des Enfants a lieu le 20 novembre de chaque année et a pour objectif de **célébrer les droits de l'enfant**. Cette date a été choisie car la Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée le 20 novembre 1989.

Quel est le lien avec notre mission?

La mission d'ESPACE Abitibi-Est est de faire en sorte que toujours plus d'enfants vivent une enfance en sécurité et sans violence.

Informar les enfants de leurs droits est indispensable si nous souhaitons qu'ils soient moins vulnérables face à la violence. De plus, informer les adultes est important, car ils jouent un rôle essentiel dans la prévention de la violence.



2023

Le 18 novembre 2023, la première édition de la Chasse aux droits a été créée. Ce sont plus de 16 partenaires en lien avec la jeunesse qui se sont réunis pour célébrer les droits des enfants

NOUS AVONS REJOINTS 236 ADULTES ET 291 ENFANTS EN 2023 LORS DE CETTE JOURNÉE.

L'espace était divisé en Stations et en ESPACES pour toutes. Pendant l'événement, les partenaires étaient assigné.e.s à une station où ils et elles devaient présenter leur organisme en faisant des liens avec le droit que qu'ils et elles représentaient. Afin de stimuler la réflexion des familles participant.e.s, une question était posée à chaque station.

Pour chaque Station visitée, les familles devaient obtenir une étampe sur leur tableau de la Chasse aux droits. Une fois les 10 étampes obtenues ont mené au tirage de trois lots de type forfaits familiaux.

Du matériel de sensibilisation a été distribué aux familles au cours de l'activité et des prix de participation ont été remis à divers moments dans la journée. Plusieurs autres activités amusantes ont eu lieu en parallèle: jeux gonflables, station de coloriage, mini-jeux, espace de dégourdissement, collations.



UNE CHASSE AUX DROITS

Cette année encore, ESPACE Abitibi-Est souhaite organiser une chasse aux droits pour honorer les droits des enfants à l'occasion de la Journée Nationale des Enfants. Par le biais de cette activité, nous souhaitons que les jeunes puissent en apprendre davantage sur leurs droits et que leurs parents soient sensibilisés à ces derniers. Cela permettra de contribuer à la prévention de la violence faite aux enfants.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

Promouvoir les droits des enfants

Favoriser la création de réseaux d'entraide

Promouvoir les ressources locales pour les jeunes et leurs parents

POPULATION VISÉE

Familles de la MRC de la Vallée-de-l'Or

Familles de la MRC Abitibi



DÉTAILS DE L'ÉVÈNEMENT

Pour la chasse aux droits, nous souhaitons réunir plusieurs partenaires en lien avec la jeunesse qui serait intéressé.e.s à venir présenter une activité pour sensibiliser les familles aux droits des enfants.

Nous invitons donc les partenaires à créer un kiosque interactif qui représente chacun un droit différent. Pour savoir si votre organisme ou organisation peut représenter un droit, rendez-vous à la page suivante pour voir les droits dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

Pour inciter les enfants à visiter chaque station, ces derniers seront invités à faire une chasse aux droits (un peu comme une chasse au trésor). Chaque kiosque aura des indices que les familles devront répertoriés. Pour les guider dans la chasse au trésor, un cahier d'activités leur sera donné. Du matériel de sensibilisation sera distribué aux familles au cours de l'activité et à la fin de l'activité, des prix de participation seront remis.

QUAND?

Samedi, 16 novembre 2024 de
13h à 17h

OÙ?

Centre Multisport Fournier
119 rue Self
Val-d'Or, Qc

POUR VOUS INSCRIRE

<https://forms.office.com/r/umYE14Kx7J>



DROITS REPRÉSENTÉS

LA VIE

Le droit de vivre, droit de vivre en paix et d'être protégé, droit à la nourriture et à un toit (art. 6, 27, 38).

L'IDENTITÉ

Le droit d'avoir un nom, une identité, une nationalité (art. 7, 8).

PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE

Le droit d'être protégé contre toutes formes de violences physiques ou psychologiques, contre les abus sexuels, la maltraitance, la cruauté, l'exploitation, l'enlèvement, les drogues; contre la guerre et l'enrôlement comme soldat; et d'être aidé dans ces cas (art. 19, 22, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39).

L'AIDE ET LA PROTECTION

Le droit d'être aidé par son gouvernement, et protégé contre toute forme de discrimination en cas de pauvreté, ou en raison d'un handicap, ou de sa race, sa religion, son origine, son sexe (art. 26, 27).

LA FAMILLE

Le droit de vivre avec sa famille, de les voir, de ne pas être enlevé, d'être élevé par d'autres si les parents ne peuvent pas (art. 9, 10, 11, 18, 20, 21).

L'ÉDUCATION DE QUALITÉ

Le droit à une éducation de qualité, qui apprenne aussi à vivre en paix, à respecter les autres personnes et à protéger l'environnement, le droit à l'éducation sans discrimination (art. 23, 28, 29).

L'INFORMATION

Le droit de s'informer et d'être informé, d'avoir accès aux informations; le droit de connaître ses droits (art. 13, 17, 42).



DROITS REPRÉSENTÉS (SUITE)

L'OPINION ET LES CHOIX PERSONNELS

Le droit d'exprimer son opinion, de voir celle-ci prise en considération, le droit de choisir sa religion, ses amis. le droit de se réunir (art. 12, 13, 14, 15, 30).

LA SANTÉ ET LES SOINS

Le droit à la santé, aux soins, aux informations pour être en bonne santé, à des soins spécifiques en cas de handicap (art. 23, 24, 25).

LE TEMPS LIBRE

Le droit d'avoir une vie privée, d'avoir des loisirs pour jouer et se reposer, d'être protégé contre le travail qui nuit ou qui empêche d'aller à l'école (art. 16, 31, 32).

MERCI !

